
Séance du 4 juin 2009

OBJET : Association Nationale des Communes Sans-OGM ; adhésion de principe

L'an deux mille neuf et le 4 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José,

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

Un certain nombre de collectivités ont désormais marqué leur opposition à la culture en plein champ des organismes génétiquement modifiés sur leur territoire. La Commune de BAX a été parmi les pionnières en la matière. Elle a ainsi voulu témoigner de son attachement au principe de précaution.

Face à l'opposition forte de l'État qui se traduit par un abondant contentieux devant les juridictions administratives, les communes qui sont dans une situation comme la nôtre doivent demeurer solidaires.

Ainsi, afin que l'État prenne la mesure exacte de la détermination qui nous anime, il apparaît opportun de se constituer en association nationale des communes sans-OGM.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la commune à l'association nationale des communes sans-OGM, en cours de constitution,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association le montant de la cotisation annuelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 18/06/09

Le Maire, **P.BEDEL**

